

**Décision n° 2017-206 du 28 août 2017
portant nomination aux fonctions de responsabilité
rattachées à la directrice de la direction territoriale Méditerranée**

La directrice de la direction territoriale Méditerranée du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction et des responsables du siège du Cerema ;

Vu la décision n° 2016-278 du 8 septembre 2016 donnant délégation de signature aux directeurs des directions techniques ou territoriales en matière de nomination aux fonctions de responsabilité ;

Vu la décision n° 2017-172 du 22 juin 2017 portant organisation de la direction territoriale Méditerranée et de son comité de direction ;

Après avis du directeur général ;

décide

Article 1

Madame Laurence Damidaux est nommée directrice-adjointe de la direction territoriale Méditerranée.

Article 2

Monsieur Benoît Moreau est nommé directeur du développement des relations avec les clients et partenaires.

Article 3

Sont nommés chefs de département :

- Monsieur Pascal Vivier, chef du département Aménagement des territoires ;
- Madame Marion Velut, chef du département Conception et exploitation durables des infrastructures ;
- Monsieur Renaud Balaguer, chef du département Risques, eau et construction.

Article 4

Sont nommés chefs de laboratoire :

- Monsieur Didier Jan, chef du laboratoire d'Aix-en-Provence ;
- Monsieur Benoît Canal, chef du laboratoire de Nice.

Article 5

Monsieur Manuel Martinez est nommé chef de l'agence Languedoc-Roussillon.

Article 6

Madame Chrystelle Jeanpetit est nommée secrétaire générale.

Article 7

Monsieur Yves Bonin est nommé chef de la mission de valorisation de la production et chargé de mission éco-responsabilité.

Article 8

Monsieur Claude Allibert est nommé chargé de mission Juridique et contentieux.

Article 9

La présente décision abroge la décision n° 2016-379 du 22 décembre 2016.

Article 10

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Aix-en-Provence,
le 28 août 2017

La directrice

Signé

Florence Hilaire